



150, rue Child, local 006
Coaticook (Québec) J1A 2B3
Téléphone : 819 849-2721, poste 255
Télécopieur : 819 849-4883
sec.urbanisme@coaticook.ca

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION Démolition

Adresse de la propriété visée par la demande : _____

Demandeur	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
<input type="checkbox"/> Je suis propriétaire (ou) identification du propriétaire :	
Nom	
Adresse	
Téléphone	

Exécutant des travaux	<input type="checkbox"/> Même que le propriétaire	<input type="checkbox"/> Même que le demandeur
Nom		
Adresse		
Téléphone		N° RBQ :

Les travaux	
Coût des travaux :	
Endroit où seront remis les matériaux et rebuts (conformément aux sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) :	

Méthode employée pour la démolition :	

Date prévue de début :	Date prévue de fin :

Usage actuel		
<input type="checkbox"/> résidentiel	<input type="checkbox"/> commercial	<input type="checkbox"/> agricole
<input type="checkbox"/> industriel	<input type="checkbox"/> institutionnel	<input type="checkbox"/> autre :
bâtiment accessoire :	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> remise autre :

Description de l'immeuble : _____

Raison de la demande : _____

Est-ce que l'immeuble comprend un logement? oui non nombre de logements: _____
Dans l'affirmative, fournir les conditions de relogement du ou des locataires : _____

Détail du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (à compléter ou joindre le document) : _____

Documents à fournir avec votre demande
<input type="checkbox"/> Le certificat d'implantation ou certificat de localisation indiquant l'emplacement de l'immeuble à démolir, s'il y a plus d'un bâtiment sur le même terrain
<input type="checkbox"/> Fournir une procuration si le demandeur n'est pas le propriétaire
<input type="checkbox"/> Des photos de la construction à démolir et tous autres documents pertinents

Signature

Date

N. B. Les demandes de démolition sont régies par le Règlement no 6-7 et ses amendements. La majorité des demandes doivent être approuvées par le comité de démolition et une période de 30 jours sera requise avant l'obtention du permis. Veuillez noter qu'il y a des délais à ce processus.